

PAT DE LA METROPOLE LILLOISE

IDENTITE

Porteur

Métropole européenne lilloise

Territoire

Nord (59) – Hauts-de-France

95 communes pour 1 174 273 habitants

1 EPCI

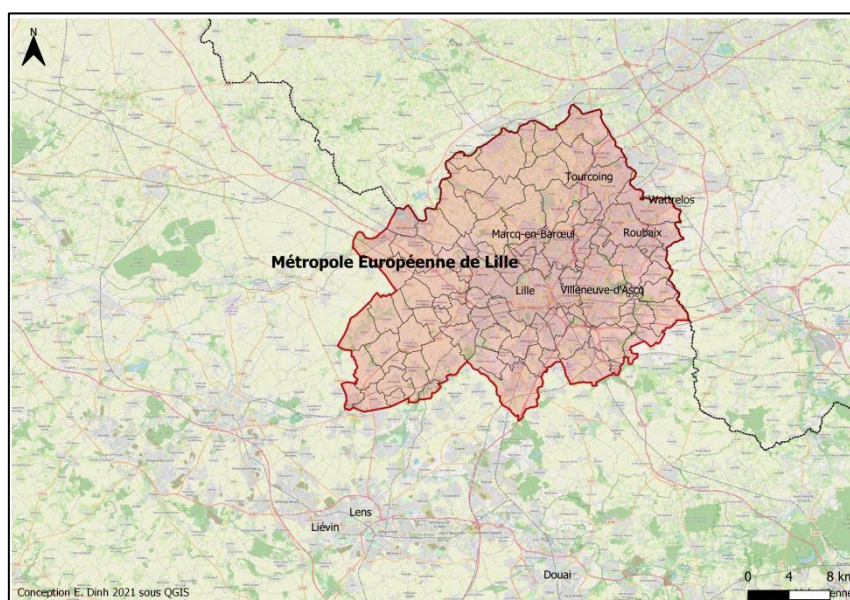
Dates d'entretien

11 juin 2018, janvier 2020 et divers entretiens durant l'assistance à maîtrise d'ouvrage Terres en villes 2019/2021

Contact

Paulo-Serge Lopes, Chargé de Mission alimentation et stratégie alimentaire, Métropole européenne lilloise

plopes@lillemetropole.fr



Métropole Européenne de Lille (E. Dinh, 2021)

TYPOLOGIE

PAT de type systémique de transition

Gouvernance multi-acteurs et multi-champs

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Situé à proximité de la frontière belge, le territoire est structuré **entre la ville centre**, qui ne compte que 20% de la population totale, **et les zones périurbaines** qui sont très denses et jouent le rôle de relais.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la communauté urbaine devient la Métropole Européenne de Lille (MEL) et regroupe 95 communes pour plus de 1,1 million d'habitants.

Premier pôle urbain et économique des Hauts-de-France, concentrant un quart de l'emploi, de la masse salariale et du PIB régional, le territoire est marqué par son **passé industriel** et fait face à de fortes pressions liées à l'étalement urbain.

Les superficies vouées à l'**agriculture** représentent **près de la moitié du territoire** (45%), une part importante comparativement à d'autres agglomérations. Les exploitations agricoles constituent un tissu relativement dense, même si elles diminuent en nombre et que leur taille augmente. Les cultures annuelles dominent (environ 70% de la superficie cultivable), viennent ensuite les prairies (près de 20%) puis les productions légumières et horticoles, typiques des zones périurbaines. La **protection de la ressource en eau** est un enjeu majeur, l'ensemble de la Région étant classée en zone vulnérable au titre de la directive européenne sur les nitrates.

« L'alimentation est intimement liée à l'histoire de la métropole. On doit à cette région quelques plats parmi les plus anciens de la France. Certains produits agricoles comme le houblon, le sucre ou la pomme de terre, furent à la pointe de leur temps. Terre de migrations et d'aventures industrielles, la métropole a su marier en toute convivialité les influences mélangeant les traditions les plus anciennes aux apports culturels les plus contemporains. Mais ici, la question alimentaire est également

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

indissociable des crises économiques et de la pauvreté. » Délibération de la MEL approuvant le PAT du 11 octobre 2019.

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

La communauté urbaine de Lille engage un dialogue avec le monde agricole à partir de la fin des années 1990 et une **première instance** d'échanges et de réflexions sur l'agriculture périurbaine est **créée en 2002** portée par le Syndicat mixte du Schéma Directeur.

En 2010 est nommé un Vice-Président en charge de l'espace rural, de l'économie agricole et du secteur agroalimentaire. Celui-ci devient un interlocuteur privilégié du monde agricole et travaille en transversalité avec les délégations de la MEL en lien avec l'agriculture. Une **convention cadre** est signée avec la **Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais**, installant une dynamique partenariale sur des projets pouvant impacter les activités agricoles (plan local d'urbanisme, méthanisation, baux ruraux environnementaux,...). Pour coordonner cette dynamique, Lille communauté urbaine et la chambre d'agriculture mettent en place un comité de pilotage paritaire (Copar).

De 2013 à 2016, la métropole bénéficie du **soutien du Conseil Régional** du Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre d'un Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'Agglomération (**CAAP'Agglo**). Il s'agit d'une démarche de reterritorialisation de l'alimentation via une entrée agricole et qui s'articule autour de la préservation de la ressource foncière, la promotion des filières alimentaires de proximité, les pratiques respectueuses de l'environnement et la mise en valeur de l'espace rural. Plusieurs actions phares comme le projet de zone maraîchère de Wavrin sont alors financées.

A partir de 2015 est co-construite la **Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine** (SAAM), en concertation avec les partenaires de la MEL, les communes et les habitants. Un événement grand public dit Fab'MEL est organisé en mai 2016 puis la SAAM est adoptée la même année. Celle-ci est structurée autour de 5 enjeux : le renforcement de la filière économique agricole, la préservation et la valorisation du foncier agricole, l'accompagnement vers des pratiques agricoles plus durables, le lien entre la ville et la campagne et la relocalisation de la consommation alimentaire.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La démarche d'élaboration du PAT est **participative et itérative** et bénéficie de l'accompagnement du réseau national Terres en Villes et du CERDD (Centre Ressource du Développement Durable).

Un dossier est déposé à l'AAP PNA 2016-2017. Non retenue au niveau national, la démarche bénéficie quand même d'un financement régional (10.000 euros sur les crédits régionaux PNA de la DRAAF Hauts-de-France).

Une **phase d'état des lieux** est d'abord engagée, afin d'identifier les partenaires susceptibles d'être mobilisés, de recenser les initiatives et de faire la synthèse des diagnostics déjà existants. Les entretiens menés avec ces partenaires permettent d'élaborer des fiches-actions.

S'en suit une **phase de sensibilisation des principaux partenaires et d'installation des instances de gouvernance**. Au printemps 2018, un « Village de l'alimentation » est organisé sous la forme d'un forum ouvert afin de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs du système alimentaire et de fixer les enjeux du projet.

Suite à ce dialogue territorial et à des expertises complémentaires, les **orientations stratégiques du PAT sont définies en lien avec la Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine (SAAM)**. Le PAT'MEL se veut en effet complémentaire à la SAAM, notamment en intégrant d'autres enjeux alimentaires comme l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité pour tous ou la santé.

Après plus d'un an de co-construction, il est **adopté par le conseil métropolitain fin 2019** et formalisé par une charte d'engagement. Retardé par la pandémie, le séminaire de lancement du PAT a eu lieu en janvier 2021, sur le thème du bien-être alimentaire.

La MEL a demandé mi 2021 la reconnaissance de son PAT par le MAA et a postulé aux crédits du Plan de relance.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT est placé sous la responsabilité de Jean-François Legrand, Vice-Président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces naturels.

Il est animé par la Mission Agriculture et Dynamiques Territoriales qui s'est entourée pour son élaboration de l'assistance de Terres en villes et du CERDD.

Le diagnostic a été consolidé en régie, en capitalisant les nombreux diagnostics préexistants dont le diagnostic de l'agriculture réalisée par la Chambre d'agriculture de région Nord-Pas-de-Calais.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Instances de pilotage :

- **Comité de pilotage** : composé du Vice-Président de la MEL, services, DRAAF, Région, Département, représentants des 6 secteurs d'action de la politique de l'alimentation² (dont la Chambre d'Agriculture de la région Nord-Pas-de-Calais). Il se réunit 2 fois par an.

² Economie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

- **Comité technique** : noyau dur composé des techniciens des services de la MEL et de Terres en Villes, auxquels s'ajoutent les techniciens des membres du comité de pilotage pour former le comité technique élargi.

Instances de participation :

- **Concertation citoyenne** avec plusieurs ateliers et des focus groupes
- **2 forums dits FABMEL Alimentation** pour restituer les résultats de la concertation
- 6 débats thématiques sur l'environnement, la qualité pour tous, la santé, l'emploi, les territoires et l'attractivité
- Concertation numérique
- Conférence de lancement du PAT sur le bien-être alimentaire

Implication des habitants : Les habitants de la MEL ont été impliqués à travers la concertation grand public sur l'alimentation, la concertation numérique, les 2 forums FABMEL et la conférence de lancement, ouverts à tous.

LA COMMUNICATION

La communication autour du PAT s'est faite par l'organisation d'un atelier participatif consacré au PAT, lors du marché de producteurs locaux « Made in MEL », une concertation grand public sur l'alimentation en métropole et les forums ouverts ainsi que par la mobilisation intermittente des médias de la MEL, dont son site internet.

LE FINANCEMENT

L'élaboration du PAT a été financée principalement par la MEL et ses partenaires, avec le soutien des fonds PNA régionaux.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le PAT'MEL répond à 4 objectifs (délibération du conseil métropolitain approuvant le PAT) :

1. **Contribuer au bien-être alimentaire** des habitants et des visiteurs
2. **Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse** de son écosystème
3. **Co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire**
4. **Faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial**

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les 4 orientations se déclinent chacune en plusieurs actions.

Orientation 1

- Conforter, coordonner ou promouvoir les évènements et initiatives mettant en valeur l'identité et la convivialité alimentaires sur le territoire
- Développer les coopératives alimentaires et les commandes collectives de produits durables
- Déployer la labellisation « Ici je mange local » en alliant approvisionnement local et produits issus de l'agriculture biologique

Orientation 2

- Mieux accompagner le passage à des modes durables d'agriculture et le développement des expérimentations sur les produits alimentaires de qualité
- Expérimenter des nouveaux modes de production durables sur des espaces atypiques, notamment par la mise à disposition des terrains publics « délaissés » situés en milieu urbain

Orientation 3

- Développer des baux ruraux à clauses environnementales, valoriser les espaces périurbains agricoles et naturels (communes Gardiennes de l'eau et de l'Arc Nord)
- Réduire l'empreinte énergétique et climatique de la production agricole et déployer des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
- Organiser un défi « familles à alimentation positive »
- Encourager la redistribution des invendus et surplus alimentaires, sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire et conforter les circuits de recyclage des biodéchets

Orientation 4

- Développer les partenariats entre la Métropole, ses communes et les territoires voisins
- Constituer une communauté alimentaire métropolitaine

LA MISE EN ŒUVRE

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

L'ambition de la MEL est d'installer prochainement une nouvelle instance de type conseil local de l'alimentation.

LES ACTIONS EN COURS OU RÉALISÉES

De nombreuses actions sont déjà menées sur le territoire, dont :

- **Appel à manifestation d'intérêt** « De la fourche à la fourchette » s'inscrivant dans les grandes tendances actuelles de l'alimentation durable lancé auprès des acteurs de l'alimentation pour soutenir financièrement les projets sélectionnés
- **Accompagnement des collectivités pour la restauration collective** en partenariat avec l'Etat, la Région et le Département

- **Suivi de la zone maraîchère** 100 % bio de 36 hectares à Wavrin
- appui à l'**incubateur à vocation alimentaire**, Euralimentaire, avec 18 start'up alimentaires créant 50 emplois à plein temps
- Poursuite de la **restructuration du MIN de Lomme**
- **Atelier design** sur les nouveaux services alimentaires avec implication d'habitants tirés au sort
- Projet « Quartier fertiles » dédié à l'**agriculture urbaine** : 7 quartiers « politique de la ville » retenus par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)
- **Défis alimentation positive** « Parcours Croc » (Consommer, Responsable Oui mais Comment)
- Coordination des actions sur l'**alimentation à vocation sociale** : coordination des épiceries sociales et solidaires dans le cadre de l'Université de Lille, accompagnement de groupements d'achats solidaires comme El Cagette à Roubaix ou VRAC (Vers un réseau d'achat en commun) dans plusieurs quartiers
- Création d'une marque Lille

L'EVALUATION

Une des actions du PAT porte sur son évaluation, qui se veut participative, comme l'a été son élaboration. Il est donc prévu qu'elle se fasse en interne, en s'inscrivant dans la démarche participative du POC dédié et en s'appuyant sur un conseil scientifique.

L'**entrée environnementale** de la stratégie agricole et alimentaire de la MEL a déjà été **évaluée par son service dédié** selon la méthode des questions évaluatives³.

ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le PAT de la MEL s'articule avec la Trame Verte et Bleue, le Plan de prévention des déchets, le PCAET et le **plan d'actions santé-environnement** de la MEL adopté le 28 juin 2019 qui partage avec le PAT l'ambition de lutter contre la précarité alimentaire.

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

L'orientation 4 du PAT'MEL engage à développer les partenariats entre la Métropole et ses communes, entre intercommunalités ainsi que la coopération internationale déjà active (Eurométropole, projet Interreg avec la Belgique).

La MEL échange depuis plusieurs années avec les territoires du Douaisis et de Béthune-Bruay-en-Artois également bénéficiaires en leur temps du CAAP'Agglo. Elle est impliquée dans le réseau Alimentation durable du CERDD et membre de Terres en villes et du RnPAT.

³ Voir la fiche EvalPAT : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/01/fiche-evalpat-mep-off.pdf>

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Transversalité du PAT et co-construction multi-acteurs
- Très nombreuses initiatives locales en faveur de l'alimentation durable
- Stratégie agricole et alimentaire de la Métropole préexistante
- Forte approche sociale
- Forte dimension interservices : binômes interservices pour les appels à projets ou d'offres notamment
- Une mission de la Métropole dédiée à l'Agriculture et l'Alimentation

DIFFICULTES ET FREINS

- Territoire marqué par une forte pauvreté
- Articulation institutionnelle délicate entre la gouvernance de la SAAM et du PAT'MEL
- Manque de culture du PAT en interne
- Prise en compte de l'identité alimentaire compliquée
- Une certaine lourdeur institutionnelle

COMMENTAIRES ONPAT

Par les initiatives locales, ses réussites comme ses difficultés, un PAT inspirant pour les grandes métropoles mais aussi pour les secteurs urbains et périurbains pauvres.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le PAT :

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/grands-projets/experimentations/tous-acteurs-du-bien-etre-alimentaire-le-projet>

<https://fr.calameo.com/read/005117137ebcb65c6ac3d?page=1>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

